



Section Académique de Bordeaux

Bordeaux, le 9 septembre 2015

à

Monsieur le Recteur de l'Académie de Bordeaux
Chancelier des Universités
Rectorat de Bordeaux
5 rue Joseph de Carayon Latour
CS 81499
33060 BORDEAUX CEDEX

Objet : Formation des Professeur des écoles stagiaires inscrits en parcours complémentaire M2 D.U

Monsieur le Recteur,

Nous venons d'être sollicités par les Professeurs des écoles stagiaires inscrits en parcours complémentaires M2 D.U dans plusieurs départements de l'Académie : Dordogne, Landes, Lot-et-Garonne.

En effet, ils ont appris lors de leur pré-rentrée que leurs cours seraient assurés sur Bordeaux, et non pas dans les différentes antennes, comme cela semblait être prévu initialement.

Ce choix n'est pas sans soulever de nombreux problèmes :

- Les incompatibilités de calendrier entre la formation mise en place par les antennes départementales et les cours mis en place à Bordeaux, notamment au mois de septembre. Madame Barbier, qui a informé les PES des différents départements de l'emploi du temps, a clairement insisté sur la priorité absolue devant être accordée aux cours du DU, malgré la mise en place de modules de pratiques accompagnées (PRAC) en parallèle. Pour le SE-Unsa, il est primordial que les professeurs des écoles stagiaires aient tous la possibilité de participer à ces PRAC avec leur tuteur, dans l'intérêt d'une prise en main de la classe facilitée, de leur formation, et de leurs élèves.

- Il a été inscrit dans le parcours de formation des travaux en groupes inter-catégoriels. Le Se-Unsa, syndicat de la maternelle au lycée, se réjouit de cette démarche. Mais la mise en œuvre nous semble difficile dès lors qu'il est indiqué que ces travaux de groupes ne pourront se faire qu'avec des professeurs de Gironde. Pour les PES affectés en Dordogne, Landes, Lot et Garonne et Pyrénées Atlantiques, il est à craindre une impossibilité à mettre en place un réel projet commun. Ces travaux doivent pouvoir se faire avec des stagiaires second degré du département d'origine. De plus, si nous approuvons le fait que des PES puissent se rendre dans des collèges pour voir les pratiques de leur collègues du second degré, nous nous étonnons que la réciproque ne soit pas prévue alors que la liaison école-collège prendra tout son sens lors de leur année de titularisation avec la mise en place des nouveaux programmes.

- Les PES ont-ils l'obligation de se rendre à ces cours. Nous nous interrogeons néanmoins sur l'absence d'ordre de mission. De plus, à ce jour, aucune confirmation n'a été faite de la prise en charge des frais de déplacement. Les modalités semblent ne pas avoir été encore décidées, laissant les collègues et l'administration dans le flou.

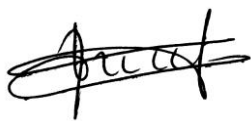
Aussi, dans l'intérêt des collègues relevant de ce parcours de formation, nous demandons que très rapidement soit mis en place un calendrier qui leur permette de suivre la majorité de leurs cours dans les différentes antennes, afin de privilégier une formation et une mise en situation sur leur département d'affectation : découverte des richesses culturelles départementales et mise en place de projets avec des professeurs du secondaire affectés dans les départements, et une priorité absolue faite aux PRAC avec leurs tuteurs.

Enfin une clarification de la prise en charge des frais de déplacements éventuels est urgente.

Chancelier des Universités, c'est vers vous que nous nous tournons aujourd'hui pour faire de cette année de formation une réussite, qui ne saurait être possible sans une réelle complémentarité entre ESPE et Université.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Christian BASSET
Secrétaire Académique



Jérôme BOUSQUET
Secrétaire départemental
du SE-UNSA 24



Christophe NOWACZECK
Secrétaire départemental
du SE-UNSA 40



Sylvain PICARD
Secrétaire départemental
du SE-UNSA 47



Franck HIALE
Secrétaire départemental
du SE-UNSA 64

